

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-5-3-8

Séance du vendredi 15 mai 2020

THD - AVENANT A LA CONVENTION SUR LES DÉPLOIEMENTS DE LA FIBRE OPTIQUE EN ZONES CONCERTÉES D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE EN DEHORS DES ZONES TRÈS DENSES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. ADRIAN.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n°CG-2012-4-3-1 du 12 octobre 2012 relative à la politique de l'aménagement numérique,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU la convention du 23 octobre 2012 relative au déploiement en zones concertées d'aménagement numérique en dehors des zones très denses,

VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 3 avril 2020,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant à la convention du 23 octobre 2012 signée avec Orange et l'ensemble des partenaires et relative au déploiements en zones concertées d'aménagement numérique en dehors des zones très denses, joint à la présente délibération et autorise la Présidente à le signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité